

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ :

**PRESTATIONS D'EXPERTISE EN APPUI AUX PROJETS DE TRANSPORT, DE LOGISTIQUE ET
AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR**

REPRÉSENTANT LÉGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

10/11/2026 à 14h00 (heure de Paris)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	4
Objet de la consultation	4
Étendue de la consultation	4
Calendrier prévisionnel de la consultation	4
Langue de la consultation – devise	4
Composition du dossier de consultation	4
Modification du dossier de consultation	5
ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU MARCHÉ ENVISAGÉ	5
Forme du marché.....	5
Montant estimatif du besoin et allotissement	5
Durée du marché	5
Options.....	5
<i>Prestations similaires</i>	5
<i>Reconduction</i>	6
<i>Tranches optionnelles</i>	6
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	6
Conditions de présentation des candidats.....	6
Motifs et conditions d'exclusion	6
Exigences minimales en matière de capacité économique, technique et professionnelle	7
<i>CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE</i>	7
<i>CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE</i>	7
Exigences spécifiques aux groupements d'opérateurs économiques	7
<i>Motifs d'exclusion des groupements</i>	7
<i>Forme du groupement</i>	7
Sous-traitance	7
<i>Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance</i>	7
<i>Présentation d'un sous-traitant</i>	8
ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES OFFRES ET MODALITÉS DE REMISE	9
Pièces de la candidature	9
Pièces de l'offre.....	9
Durée de validité des offres	10
Modalités de remise des offres	10
<i>Offres remises sur support papier</i>	10
<i>Remise par voie électronique</i>	10
ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES.....	12
Demandes de compléments aux candidatures.....	12
Rejet des candidatures hors délai - Ouverture des plis	12
Recevabilité des candidatures	12
ARTICLE 6 : ÉVALUATION DES OFFRES, NÉGOCIATIONS ET ATTRIBUTION.....	12
Rejet des offres hors délai - Ouverture des plis	13
Analyse des offres	13
Rejet des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées	13
Comparaison des offres en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse	13
<i>Critère 1 : prix des prestations</i>	13
<i>Critère 2 : offre technique</i>	13
Négociations	14
Modalités d'attribution.....	14

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION ET AUX FINS DU SUIVI DU MARCHÉ	14
Identité et coordonnées du responsable du traitement et de son représentant	14
<i>Pour la plateforme PLACE :</i>	<i>14</i>
<i>Coordonnées du Délégué à la protection des données :</i>	<i>15</i>
<i>Pour le pouvoir adjudicateur :</i>	<i>15</i>
<i>Coordonnées du Délégué à la protection des données :</i>	<i>15</i>
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	15
ARTICLE 9 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	16

ARTICLE 1 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché de services ayant pour objet la fourniture de prestations d'expertise en appui aux projets de transport, de logistique et au développement du secteur.

L'étendue des besoins à satisfaire est définie dans les Termes de référence applicables à chaque lot.

Un candidat peut soumissionner pour plusieurs lots.

Étendue de la consultation

Le présent marché est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version applicable, issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du CCP.

Calendrier prévisionnel de la consultation

Date prévisionnelle	Étape
27/10/2026 à 12h00 (heure de Paris)	Séance d'information
10/11/2026 à 14h00 (heure de Paris)	Date limite de remise des offres
30/11/2026*	Date d'achèvement de l'évaluation des offres techniques
04/12/2026*	Envoi des lettres de rejet aux candidats non retenus
21/12/2026*	Attribution du marché

***Dates prévisionnelles**

Langue de la consultation – devise

L'ensemble des documents de la consultation doit être rédigé en français ou en anglais.

Le pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans la devise suivante : euro (€).

Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (le « Règlement ») ;
- Le projet de contrat (conditions générales et conditions particulières) et ses éventuelles annexes ;
- Les Termes de référence afférents à chaque lot et leurs éventuelles annexes ;
- La fiche tiers ;
- Le formulaire de candidature ;
- Le formulaire de vérification de la conformité du candidat au RGPD ;
- DAJ_GU006ENG_v01 - Guide d'utilisation de PLACE à l'usage des entreprises.

Documents complémentaires de la consultation :

- Bordereau des prix unitaires ;
- Détail quantitatif estimatif ;
- Annexe au contrat relative au traitement des données à caractère personnel en cas de sous-traitance au sens du RGPD (collecte de données à caractère personnel pour le compte d'Expertise France).

Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées au dossier de consultation au plus tard six (06) jours avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne sont transmises qu'aux opérateurs économiques dûment identifiés lors de la phase de retrait du dossier de consultation.

Les candidats/soumissionnaires doivent répondre sur la base des derniers documents modifiés. Si un candidat/soumissionnaire a remis une candidature ou une offre avant la modification, il peut la remettre à nouveau sur la base des derniers documents modifiés avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU MARCHÉ**Forme du marché**

Le marché est un accord-cadre exécuté au moyen de marchés subséquents conclus avec plusieurs opérateurs.

Montant estimatif du besoin et allotissement

La valeur estimée de l'accord-cadre sur toute sa durée correspond au montant maximum disponible pour chaque lot, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Lot	Montant maximum pour toute la durée
Lot 1 : Performance, numérisation et professionnalisation dans le secteur du transport et de la logistique	1 000 000 € HT
Lot 2 : Cadre de gestion et gouvernance dans le secteur des transports et de la logistique	1 500 000 € HT
Lot 3 : Transports verts et normes environnementales	1 500 000 € HT
Lot 4 : Logistique portuaire et facilitation du commerce maritime	800 000 € HT
Lot 5 : PPP et investissement public dans le secteur des transports	600 000 € HT
Lot 6 : Égalité des genres	600 000 € HT
Total	6 000 000 € HT

Les candidats doivent présenter leurs offres pour l'ensemble des prestations requises, conformément au découpage en lots défini.

Durée du marché

La durée prévisionnelle du marché est de 48 mois maximum à compter de sa date d'attribution. À titre purement indicatif, la date d'attribution envisagée est le 17 novembre 2026.

Options***Prestations similaires***

En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, le titulaire pourra se voir confier des prestations similaires à celles du marché initial. La période pendant laquelle ces marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

Reconduction

Le marché est conclu pour une durée initiale de 48 mois à compter de sa date d'attribution. Il peut être reconduit à trois (03) reprises par reconduction tacite, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, sans que la durée totale n'excède 48 mois.

Tranches optionnelles

Le marché ne comporte pas de tranches optionnelles.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Conditions de présentation des candidats

Une même entité ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du Code de la commande publique). Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur autorise toutefois le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- * en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- * en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

En cas de candidature présentée par un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. Les capacités du groupement seront appréciées de manière globale.

Motifs et conditions d'exclusion

Notamment en application :

- De la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin 2 » ;
- Du chapitre II du Code monétaire et financier relatif aux dispositions de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition de fonds (notamment ses articles L. 562-4 et L. 562-5) ;
- Des exigences pertinentes découlant de l'accréditation à la gestion de fonds délégués de l'Union européenne (Pilier 7 relatif à l'exclusion de l'accès aux financements) ;

Sont exclus de la procédure les candidats ou leur représentant se trouvant dans l'une des situations mentionnées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-10 du Code de la commande publique, ou figurant sur une liste officielle d'exclusion, que leur situation soit établie par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre de mesures de vigilance par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, lorsque la décision d'exclusion relève de l'appréciation du pouvoir adjudicateur, celui-ci invite le ou les candidats susceptibles d'être exclus à présenter leurs observations afin d'établir, par tout moyen et dans un délai raisonnable n'excédant pas 10 jours, que les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à l'origine de l'exclusion ont été prises et, le cas échéant, que leur participation à la procédure n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des soumissionnaires.

Lorsqu'un opérateur se trouve en situation d'exclusion au cours de la procédure, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur, qui prononce l'exclusion pour ce motif.

Exigences minimales en matière de capacité économique, technique et professionnelle

Le pouvoir adjudicateur impose aux candidats les niveaux minimaux de capacité suivants :

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Un chiffre d'affaires annuel égal à 20 % du montant maximum du lot auquel le soumissionnaire candidate.
- En cas de candidature à plusieurs lots, 20 % du montant total du lot dont le montant est le plus élevé.

CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- Disposer d'au moins une ressource dédiée à temps plein, salariée de l'entreprise ou en étant le représentant légal, justifiant d'une expertise avérée dans le ou les domaines couverts par le ou les lots visés (expertise interne) ;
- Au moins une mission de référence significative réalisée au cours des cinq (5) dernières années dans le ou les domaines couverts par le ou les lots visés, démontrant une expérience pertinente et une capacité technique.

Chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents exigés par le présent Règlement. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques dont il disposera pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané, les conditions de participation susmentionnées sont appréciées de manière globale ; le dossier de candidature doit comporter l'habilitation du mandataire par ses cotraitants, qui peut être établie au moyen du formulaire DC1.

Exigences spécifiques aux groupements d'opérateurs économiques

Motifs d'exclusion des groupements

Lorsque les motifs d'exclusion de la procédure concernent l'un des membres du groupement, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une entité qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire. À défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

Forme du groupement

Le groupement est conjoint et solidaire. Le mandataire est responsable de l'exécution du marché par chacun des membres du groupement pour ce qui concerne leurs obligations contractuelles à l'égard d'Expertise France.

Sous-traitance

Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance

Les entités faisant l'objet d'un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en qualité de sous-traitants.

Lorsque le sous-traitant faisant l'objet d'un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une entité qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. À défaut, le candidat est exclu de la procédure.

Présentation d'un sous-traitant

Les sous-traitants sont présentés au moyen du formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance)¹ dûment complété par le sous-traitant et le candidat, comprenant une présentation des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant que le sous-traitant ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner aux marchés publics.

¹ Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES OFFRES ET MODALITÉS DE REMISE

Les soumissionnaires doivent remettre une offre complète comprenant les documents précisés ci-dessous. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, par le mandataire du groupement momentané ou par chacun des membres du groupement.

Pièces de la candidature

Les candidats doivent remettre les pièces de candidature suivantes :

- Justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (« extrait K-bis » ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature ci-joint ;
- Les justificatifs attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Le formulaire de vérification de la conformité au RGPD ci-joint, permettant de vérifier que le soumissionnaire a mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que les traitements de données soient conformes aux lois et règlements applicables en matière de protection des données (RGPD et législation française relative à la protection des données), garantissant ainsi les droits des personnes concernées ;
- Le cas échéant, la copie du jugement prononçant le redressement judiciaire (*redressement judiciaire*) ;
- Une description des moyens humains répondant aux conditions de participation énoncées ci-dessous :
 - o Une déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement ;
- Une description des moyens techniques répondant aux conditions de participation énoncées ci-dessous :
 - o Une liste de références en rapport avec l'objet du marché, pour des projets de taille similaire, indiquant les noms et numéros de téléphone des personnes de contact compétentes ;
 - o Une déclaration indiquant l'outillage et l'équipement technique dont dispose le candidat pour la réalisation des prestations prévues au marché ;
 - o Des certificats de qualification professionnelle (à adapter à l'objet du marché) : ARSEG, ISO ou certification équivalente. Si le candidat n'est pas en mesure de fournir de certificats professionnels, il doit apporter la preuve de sa capacité professionnelle par tout autre moyen.
- Une description des moyens économiques et financiers répondant aux conditions de participation énoncées ci-dessous :
 - o Les déclarations de chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles ;
 - o Les attestations d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité civile et/ou professionnelle ;
 - o Le formulaire de déclaration du candidat (fourni).

Pièces de l'offre

Les candidats doivent remettre un dossier d'offre complet comprenant les documents suivants :

- Le projet de contrat, dûment complété, signé et daté, accompagné en annexe :
 - o des annexes financières dûment complétées (le Bordereau des prix unitaires et le Détail quantitatif estimatif) ;
 - o de l'annexe relative à la définition et aux conditions de traitement des données à caractère personnel pour le compte du pouvoir adjudicateur, dûment complétée ;
- Un mémoire technique comprenant les informations suivantes (détaillées aux pages 11 et 12) :

- Compréhension de la mission, approche technique, méthodologie et innovation ;
- Organisation et capacité de mobilisation ;
- Qualifications et expérience des experts proposés ;
- Performance environnementale de la prestation proposée ;
- Impact social de la prestation proposée.

Durée de validité des offres

Les offres remises sont valables au minimum 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités de remise des offres

Offres remises sur support papier

Les offres remises sur support papier seront rejetées.

Remise par voie électronique

Pour accéder à l'espace de consultation ou remettre leur offre, les soumissionnaires doivent se connecter à la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La remise par voie électronique est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de remise des offres est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un guide d'utilisation téléchargeable précisant les conditions d'utilisation de la plateforme, en particulier les prérequis techniques et les certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les soumissionnaires peuvent contacter par téléphone le 01 76 64 74 07, tous les jours ouvrés de 9h à 19h, afin d'obtenir une assistance technique pour l'accomplissement de l'ensemble des démarches nécessaires.

En cas d'allotissement, tous les lots doivent faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible d'effectuer un dépôt électronique unique pour plusieurs lots, à condition que les lots concernés par une offre puissent être identifiés sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de signature électronique sont à la charge du candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et à effectuer une consultation de test afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur environnement technique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils doivent disposer au minimum d'un logiciel de navigation internet. Il n'est pas obligatoire de disposer d'un système de signature électronique.

Pour remettre une offre, les soumissionnaires doivent transmettre des fichiers dans les formats informatiques suivants : PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique dans un autre format sera réputé nul et non avenu.

NOTE :

Tous les fichiers de l'offre doivent être exempts de virus informatiques et avoir été préalablement traités à cet effet par le soumissionnaire au moyen de la dernière version d'un logiciel antivirus. Il en va de même pour tous les autres fichiers échangés au cours de la présente procédure de passation.

Le pouvoir adjudicateur peut placer tout fichier contenant un virus dans une archive de sécurité. Ce fichier sera alors réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur le temps nécessaire à la transmission de fichiers électroniques volumineux. La durée moyenne de téléchargement peut varier en fonction de différents paramètres, tels que la capacité technique du poste, le type de connexion internet, le trafic sur le réseau, etc.

Dans la mesure où la date et l'heure de fin du téléchargement constituent la référence légale de remise des offres électroniques, les soumissionnaires sont invités à prévoir un délai suffisant pour toute remise électronique.

Bien que son offre pour la présente procédure ait été remise par voie électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment si son offre est retenue, à fournir des documents papier ayant valeur contractuelle. À ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique signataire par voie électronique appose sa signature manuscrite, sans apporter de modification aux documents, en vue de leur transmission au pouvoir adjudicateur sous ce format. Enfin, le soumissionnaire s'engage à accepter une notification sur support papier, conformément aux usages en vigueur.

ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES

Les candidatures sont sélectionnées par la Commission d'évaluation d'Expertise France selon la procédure suivante.

En application de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique, la Commission d'évaluation peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, les justificatifs d'aptitude et de capacité ainsi que les éléments relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par le pouvoir adjudicateur qu'aux soumissionnaires pressentis pour l'attribution du marché.

Demandes de compléments aux candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations demandées sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux soumissionnaires concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai sera précisé dans la demande de compléments.

Les candidatures incomplètes ou qui le demeurent à la suite d'une demande de compléments seront éliminées.

Rejet des candidatures hors délai - Ouverture des plis

La Commission d'ouverture des plis (réunie à huis clos) dresse la liste des plis reçus, de l'identité des candidats et de la composition des offres remises.

Les plis reçus après la date limite seront immédiatement rejetés.

Recevabilité des candidatures

Conformément à l'article 3 du présent document relatif aux conditions de participation, la Commission d'évaluation d'Expertise France analyse la recevabilité des candidatures sur la base des critères suivants :

- ☐ Immatriculation du candidat au registre du commerce et des sociétés (ou équivalent)
- ☐ Respect par le candidat de ses obligations sociales
- ☐ Respect par le candidat de ses obligations fiscales
- ☐ Le candidat ne doit se trouver dans aucune des situations prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, ni figurer sur une liste officielle d'exclusion, que sa situation soit établie par ses propres déclarations ou par la mise en œuvre de mesures de vigilance par le pouvoir adjudicateur
- ☐ Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et/ou de tout bénéficiaire du marché
- ☐ Le candidat doit être en mesure de démontrer la mise en œuvre effective des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que les traitements de données soient conformes aux lois et règlements applicables en matière de protection des données (RGPD et législation française relative à la protection des données), garantissant ainsi les droits des personnes concernées
- ☐ Les candidatures ne justifiant pas de capacités professionnelles et/ou ne satisfaisant pas aux niveaux minimaux de capacité seront éliminées.

ARTICLE 6 : ÉVALUATION DES OFFRES, NÉGOCIATIONS ET ATTRIBUTION

La procédure de sélection des offres est conduite par la Commission d'évaluation d'Expertise France selon la procédure suivante :

Rejet des offres hors délai - Ouverture des plis

La Commission d'ouverture des plis (réunie à huis clos) dresse la liste des plis reçus, de l'identité des candidats et de la composition des offres remises.

Les plis reçus après la date limite seront immédiatement rejetés.

Analyse des offres

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, la Commission d'évaluation d'Expertise France analyse les offres des soumissionnaires retenus selon les critères suivants.

Rejet des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

La Commission d'évaluation examine l'ensemble des offres reçues et, conformément à l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, écarte les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, selon le cas, après avoir mis en œuvre la procédure de régularisation prévue à l'article R. 2152-2 dudit code.

Comparaison des offres en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront évaluées séparément selon les critères suivants, par l'attribution d'une note pouvant atteindre le nombre maximal de points fixé pour chaque critère, comme indiqué ci-dessous :

Critère 1 : prix des prestations

La **note financière (NF, sur un maximum de 30 points)** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats ayant remis une offre régulière.

Critère 2 : offre technique

Pour tous les lots	
CRITÈRES	PONDÉRATION
Sous-critère 1 : Compréhension de la mission, approche technique, méthodologie et innovation <i>Appréciation de la pertinence, de la qualité, de la faisabilité et du degré d'innovation de l'approche technique et de la méthodologie proposées pour la réalisation des prestations, y compris la capacité à apporter des solutions pratiques, efficaces et à forte valeur ajoutée, adaptées aux exigences des Termes de référence concernés.</i>	20
Sous-critère 2 : Organisation et capacité de mobilisation <i>Appréciation des dispositions proposées par le soumissionnaire pour mobiliser en temps utile des experts qualifiés dans les différents domaines d'intervention couverts par le lot, en tenant compte de la couverture géographique, de la réactivité, de la continuité du service et des mécanismes de coordination</i>	20
Sous-critère 3 : Qualifications et expérience des experts proposés <i>Appréciation de la pertinence du CV de l'expert proposé (5 pages maximum), notamment la formation, les qualifications professionnelles et l'expérience principale (obligatoire), au regard des exigences fixées dans les Termes de référence du lot concerné.</i>	20
Sous-critère 4 : Performance environnementale de la prestation proposée <i>Appréciation de la pertinence, de la faisabilité et de l'impact attendu des mesures proposées pour réduire l'empreinte environnementale des prestations, y compris, le cas échéant, les mesures visant à optimiser les déplacements, à réduire la consommation de ressources, à promouvoir des pratiques durables et à contribuer à la prévention</i>	5

<i>de la déforestation pendant l'exécution de l'accord-cadre.</i>	
Sous-critère 5 : Impact social de la prestation proposée <i>Performance sociale de l'offre, appréciée au regard des mesures proposées en matière d'insertion professionnelle, d'emploi local, d'égalité femmes-hommes ou de développement des compétences.</i>	5
TOTAL	70

Chaque offre technique jugée techniquement conforme se verra attribuer une **note technique (NT, sur un maximum de 70 points)** obtenue en additionnant les notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 35/70 seront considérées comme inappropriées.

Négociations

La présente consultation ne prévoit pas de négociation.

Modalités d'attribution

Une **note globale (NG, sur un maximum de 100 points)**, obtenue en additionnant la note technique et la note financière (**NG = NF + NT**), sera attribuée à chaque offre ayant fait l'objet d'une évaluation technique et financière.

Le soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée sera réputé avoir remis l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION ET AUX FINS DU SUIVI DU MARCHÉ

En application de l'article 13 du Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel, notamment les nom, prénom et adresse électronique, collectées lors de l'utilisation de la plateforme des achats de l'État (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de consultation et de l'exécution du marché qui en découle, peuvent faire l'objet d'un traitement.

Pour les traitements réalisés au moyen des services de PLACE, le *Ministère de l'action et des comptes publics* – Direction des achats de l'État – et Expertise France, pouvoir adjudicateur, sont responsables conjoints du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors du périmètre des services de PLACE, Expertise France, pouvoir adjudicateur, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Identité et coordonnées du responsable du traitement et de son représentant

Pour la plateforme PLACE :

Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représenté par le Directeur des achats de l'État

Responsable opérationnel du traitement :

La Direction des achats de l'État, représentée par son directeur.

Coordonnées du Délégué à la protection des données :

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Pour le pouvoir adjudicateur :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par le Directeur général,

Responsable opérationnel du traitement :

La Direction des systèmes d'information, représentée par son directeur

Coordonnées du Délégué à la protection des données :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les bases légales sur lesquelles reposent ces traitements sont prévues aux points c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumise ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie Expertise France.

Les finalités des traitements sont les suivantes :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de consultation ;
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les agents habilités du pouvoir adjudicateur, des ministères et des opérateurs de l'État chargés de la passation et de l'exécution du présent marché, y compris les prestataires de services qui les assistent dans leurs activités.

Durée de conservation : les données sont conservées pendant toute la durée de la procédure de passation et de l'exécution du marché, y compris la DUA (durée d'utilité administrative) applicable au marché.

En application des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données. Elles disposent également du droit de limiter le traitement et de s'y opposer pour des motifs légitimes. Ces droits ainsi que les autres droits des personnes concernées peuvent être exercés en contactant le Délégué à la protection des données d'Expertise France.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif doit être transmise via la plateforme des achats de l'État au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à apporter une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si un candidat pose des questions, l'ensemble des candidats recevra un courriel l'invitant à prendre connaissance du ou des documents apportant une réponse aux questions concernées.

ARTICLE 9 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal judiciaire de Paris,
Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17

Courriel : tj-paris@justice.fr.

Tél. : 0144325151.

Renseignements relatifs à l'introduction des recours : tj-paris@justice.fr.